

Question présentée par la députée :
Mme Emilie Flamand

Date de dépôt : 29 novembre 2012

Question écrite urgente **Taxis et aéroport : qui dirige la police ?**

Dans un article publié en ligne le 24 novembre 2012¹, la Tribune de Genève évoque le conflit entre les chauffeurs de taxis et l'aéroport de Genève, concernant la prise en charge de clients par des taxis et navettes étrangers. Cet article nous apprend que le combat des chauffeurs de taxis est soutenu par un parti politique genevois, représenté par son président, ainsi que par son Président d'honneur (sic), également membre du Conseil d'administration de l'AIG, conseiller administratif dans une commune suburbaine, député au Grand Conseil, et opposant notoire au cumul des mandats.

Jusque-là, rien de bien extraordinaire, si l'on ne s'attarde pas sur la question de la loyauté d'un administrateur qui menace d'une grève visant à paralyser l'établissement dont il est censé défendre les intérêts.

Ce qui est plus inquiétant, c'est la présence à cette séance, attestée par une photographie éloquent pour quiconque a quelque notion de langage corporel, de deux représentants de la police de l'aéroport, qui semblent recevoir des conseils (des ordres ?) de l'opposant au cumul des mandats sus-cité.

¹ <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/taxis-genevois-valaisans-francais-menacent-bloquer-aeroport/story/29328373>

Mes interrogations, que je souhaite partager avec le Conseil d'Etat, sont les suivantes :

- Les deux policiers présents étaient-ils mandatés par leur hiérarchie pour mener ces négociations ?
- Si oui, avaient-ils connaissance de la présence de deux membres du législatif dans la délégation ?
- Enfin, question légitime à la lecture de cet article et à la vue de la photo qui l'illustre : qui dirige la police à Genève ? Le président d'honneur d'un mouvement politique ou le Conseil d'Etat ?